

Canton de LA BRESSE

COMMUNE de LA BRESSE

A R R E T E

N° 53 /2018

Le Maire de la Commune de LA BRESSE,

TRAVAUX ORANGE
*Remplacement de cadre et
tampon télécom*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ainsi que L 2213 à L 2213-4 ayant trait aux pouvoirs du maire en matière de circulation routière,

Du 5 au 30 mars 2018

VU la demande formulée le 22 février 2018 par l'entreprise SADE de SAINT-NABORS pour des travaux de Remplacement de cadre et tampon télécom, route du droit à LA BRESSE.

**Réglementation de la
circulation.**

VU le Code Pénal notamment l'article R610-5,

CONSIDERANT qu'il importe de prévoir à cette occasion une réglementation momentanée de la circulation afin d'assurer la pleine sécurité des agents chargés des travaux, des usagers de la route et de prévenir tous risques d'accidents.

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent pour des raisons de sécurité la mise en place d'une signalisation routière temporaire ponctuelle ; route barrée à la circulation des véhicules.

ARRÊTE

Article 1:

A compter du **05/03/2018** jusqu'au **30/03/2018** et pendant toute la durée des travaux, les mesures suivantes de circulation seront appliquées :

- La circulation se fera sur une seule voie de circulation
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier
- Cheminement piétonnier minimum 1 mètre de large

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise SADE chargée des travaux sous la surveillance des STM.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la loi.

Article 4:

Copies du présent arrêté seront remises pour exécution, chacun pour ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie à SAULXURES/MOSELOTTE.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers.
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le responsable de la Police Municipale de LA BRESSE.
- Entreprise SADE de SAINT-NABORD (88).

Fait à LA BRESSE, le 26 FEV 2018
Le Maire
Hubert ARNOULD



Extrait affiché le 26 FEV 2018
Retiré de l'affichage le
Le Maire,